



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France 3

Question écrite n° 15322

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les antennes régionales de France 3. En effet, dans le sud-ouest, France 3 est structurée autour d'un pôle interrégional qui regroupe Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Limousin et Poitou-Charentes. On y retrouve les anciennes stations régionales devenues dorénavant de simples antennes locales. Cet état de fait brouille l'identité régionale spécifique de chaque territoire et il semble que la création de grands pôles régionaux a coûté davantage d'argent qu'elle n'en a rapporté, créant une strate administrative supplémentaire entre les antennes locales et Paris. De plus, il est envisagé de recentrer le travail des antennes locales sur la seule information, au détriment des programmes régionaux. Aussi, à l'aube d'un troisième acte de décentralisation, il semble plus que jamais nécessaire de lancer une vraie régionalisation de France 3 pour pérenniser et renforcer encore son maillage territorial exceptionnel. En conséquence, il lui demande de lui indiquer sa position vis-à-vis de l'intérêt qu'il y aurait au maintien de grands pôles interrégionaux éloignés des spécificités historiques, géographiques, économiques et culturelles de chaque territoire et si le Gouvernement considère que France 3 a ou non une vocation régionale.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication rappelle que le Gouvernement est très attaché à la mission de proximité qui incombe à France Télévisions, et plus particulièrement à France 3. La chaîne participe en effet à la vie des territoires en relayant la pluralité des opinions d'une part, et en valorisant la richesse du patrimoine régional ainsi que la diversité de la création locale d'autre part. La dégradation des recettes publicitaires de l'entreprise et sa contribution à l'effort national de redressement des finances publiques ont conduit l'État et France Télévisions à engager une discussion en vue de réviser le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2011-2015. Au terme de ces travaux un nouvel équilibre a été défini, qui demande un effort d'économie à l'entreprise, mais conforte ses grandes missions de service public, notamment en matière de proximité. Ainsi, le projet d'avenant au COM 2013-2015, qui a été présenté au conseil d'administration de la société le 11 juillet dernier, prévoit que la stratégie d'affirmation de l'identité régionale de France 3 se poursuit. Après deux années consacrées au développement du volume de programmes en 2011 et 2012, l'objectif est désormais de conforter la lisibilité de l'offre régionale tout en rationalisant et en optimisant l'utilisation des moyens. Si les décrochages régionaux de France 3 assurent une mission de proximité très importante comme le montre le succès de l'information régionale et locale, il est toutefois indéniable que, contrairement à des pays européens comparables, comme l'Allemagne et l'Espagne par exemple, la France dispose d'une offre de service public régionale et locale limitée. Face à ce constat, parallèlement à la mise en oeuvre des objectifs stratégiques, éditoriaux et économiques évoqués plus tôt, le Gouvernement souhaite donc engager une vaste réflexion sur l'offre de proximité du service public après 2015, en concertation avec France Télévisions ainsi que des personnalités choisies pour leur connaissance du secteur audiovisuel et de l'action territoriale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15322

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 301

Réponse publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 9049